



Agir pour  
la biodiversité

17 JUILLET 2023

## Tirs de rapaces : la LPO demande des sanctions exemplaires

**Le tireur responsable de la mort de deux vautours en janvier dernier a été identifié et déféré devant la justice. L'aboutissement des investigations en matière de destruction d'espèces protégées demeure toutefois exceptionnel tandis que la sévérité des condamnations est en général insuffisante.**

Une enquête judiciaire menée par l'Office français de la biodiversité (OFB) a permis de retrouver l'auteur de tirs mortels sur un [Vautour moine](#) et un [Gypaète barbu](#), deux rapaces nécrophages découverts criblés de plomb le 3 janvier 2023 entre les communes de Villeperdrix et Gumiâne, dans le sud de la Drôme. Le mis en cause a été déféré devant le Procureur de la République de Valence ce 11 juillet et sera jugé le 6 octobre 2023 par le Tribunal correctionnel.

La destruction illicite d'espèces protégées est passible de 3 ans de prison et 150 000€ d'amende ainsi que de la confiscation des armes et du retrait du permis de chasser. Beaucoup d'affaires sont toutefois classées sans suite faute de moyens d'enquête, comme pour les 2 [aigles de Bonelli abattus](#) dans le Gers et les Landes fin 2019 ou un autre [gypaète en octobre 2020](#) en Lozère. Et quand elles aboutissent, les jugements sont le plus souvent cléments. Reconnu coupable d'avoir tué deux [vautours fauves](#) en août 2022, un [éleveur ariégeois](#) a ainsi été condamné en janvier dernier à une amende de 3000€, dont 2000 avec sursis...

### Des espèces en danger

Le Gypaète barbu bénéficie d'importants programmes de restauration de sa population eurasiatique depuis la fin des années 1970. L'individu tué figurait parmi les oiseaux réintroduits dans le cadre des projets européens [LIFE GYPCONNECT](#) (2015) et [LIFE GYP'ACT](#) (2022-28) coordonnés par la LPO. Baptisée Canteperdrix, cette femelle provenait d'un centre de reproduction situé en Espagne et avait été relâchée le 29 mai 2022, à l'âge de 3 mois. Le coût de production d'un poussin est d'environ 47 000 €, auquel il faut ajouter le budget nécessaire à sa réintroduction et son suivi, estimé à 38 000 € par an.

Dénommé Inti, le Vautour moine abattu faisait partie des 5 jeunes nés l'été dernier dans les Baronnies Provençales. Ce massif à cheval entre la Drôme et les Hautes-Alpes accueille près d'un quart de la population française de l'espèce, avec 13 couples sur un total national proche de la cinquantaine.

Pour Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO : « Ces majestueux rapaces sont parmi les oiseaux les plus menacés de France. A ce niveau de vulnérabilité, chaque individu compte et la perte de Canteperdrix et Inti met en péril les considérables efforts de conservation entrepris pour sauver ces espèces. La LPO rend hommage à l'efficacité de l'OFB pour son enquête et attend désormais une condamnation exemplaire de la part de la justice, les sanctions dans ce type d'affaire n'étant souvent pas à la hauteur des préjudices subis. »

---

Contact presse :

Yann LIBESSART - [yann.libessart@lpo.fr](mailto:yann.libessart@lpo.fr) - 06 18 75 67 87 / 05 33 10 03 32